

01 OCTOBRE 2025

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 01 octobre 2025 dans Centre communautaire de Barachois, 1062 route 132 est, Percé, à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Gaétane Hautcoeur, Shanna Roussy et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

**RÉS. NO. 260-10-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**RÉS. NO. 261-10-2025**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2025 soit et est approuvé tel que rédigé.

**MOT DU MAIRE**

**PAROLE EST DONNÉE AU CONSEILLER DU DISTRICT #7**

**PAROLE EST DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

**RÉS. NO. 262-10-2025**

**APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la liste des déboursés pour la période du 22 août 2025 au 25 septembre 2025 au montant de 126 596,15 \$, la liste des comptes à payer au 21 août 2025, au montant de 286 926,48 \$.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**RÉS. NO. 263-10-2025**

**NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À TITRE DE TRÉSORIER ADJOINT**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement de nommer Claude Panneton, directeur général par intérim, à titre de trésorier adjoint.

**RÉS. NO. 264-10-2025**

**SDEP : DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RETARD.**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu unanimement d'annuler et de rembourser, s'il y a lieu, les frais d'intérêts calculés sur les factures d'Hydro-Québec facturés en trop à la Société de développement économique de Percé.

**RÉS. NO. 265-10-2025**

**PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DU GYMNASSE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE L'OASIS.**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement d'autoriser la prise en charge temporaire du gymnase du Centre communautaire de l'Oasis afin de tenir certaines activités municipales.

**RÉS. NO. 266-10-2025**

**EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 640-2025 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 241 268 \$ POUR LA RÉFECTION DU 2<sup>E</sup> RANG DE LA ROUTE DE LA STATION-WINDSOR EST**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 640-2025 intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 241 268 \$ pour la réfection du 2<sup>e</sup> rang de la route de la Station-Windsor est ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour ce règlement afin de payer les dépenses effectuées en attendant le financement permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général par intérim et greffier par intérim à contracter auprès de la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien - Centre de services de Cap-d'Espoir-Sainte-Thérèse, un emprunt temporaire n'excédant pas le montant de 4 421 268 \$ autorisé par le règlement 640-2025 et à signer tout document relatif à cet emprunt.

**RÉS. NO. 267-10-2025**

**EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 638-2025 - DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 638-2025 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie et autorisant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) nécessaire à cette fin.

8

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QU'il** est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour ce règlement afin de payer les dépenses effectuées en attendant le financement permanent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier appuyé et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant et le directeur général par intérim et greffier par intérim à contracter auprès de la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien - Centre de services de Cap-d'Espoir-Sainte-Thérèse, un emprunt temporaire n'excédant pas le montant de 180 000\$ autorisé par le règlement 638-2025 et à signer tout document relatif à cet emprunt.

#### **DÉPÔT EST FAIT DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO 20519.**

Dépôt est fait de la démission de l'employé no 20519.

#### **RÉS. NO. 268-10-2025**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2024-2028 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 3795**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des négociations, la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la ville de Percé (CSN) en sont venus à une entente dans le cadre de la négociation d'une convention collective pour la période comprise entre le 01 janvier 2025 et le 31 décembre 2029;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la direction générale à signer tous les documents requis à la conclusion de la convention collective avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la ville de Percé (CSN) pour la période comprise entre le 01 janvier 2025 et le 31 décembre 2029;

#### **RÉS. NO. 269-10-2025**

#### **ADHÉSION RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREM-Q)**

**CONSIDÉRANT** la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, géré de concert par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Percé a pris la décision d'adhérer à ce régime;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Percé a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 20 février 2023;

**CONSIDÉRANT** que les employés de la Ville de Percé ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement :

1. **Que** la Ville de Percé adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
2. **Que** cette adhésion soit effective au lendemain du départ de monsieur Claude Panneton

de son poste de directeur général de la Ville de Percé ou à partir du moment où il ne sera plus admissible au régime, selon la première éventualité;

3. **Qu'à** compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à prestations déterminées;
4. **Que**, Claude Panneton, directeur général par intérim soit autorisé à attester pour et au nom de la Ville de Percé du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;
5. **Que** le directeur général soit autorisé à transmettre à Aon, administrateur délégué du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime;

**RÉS. NO. 270-10-2025**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE MME ÉLAINE RÉHEL.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à signer un renouvellement de contrat de travail pour une période allant du 6 octobre 2025 au 19 décembre 2025 pour l'aspect des archives de la Ville de Percé.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-140-00-141.

**RÉS. NO. 271-10-2025**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE M. FRANÇOIS PÉPIN.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à signer un renouvellement de contrat de travail pour une période maximale de deux (2) mois avec M. François Pépin.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-140-00-141.

**RÉS. NO. 272-10-2025**

**OFFRE DE SERVICE – RÉSEAU CONSEIL DES SAGES - PRÉPARATION BUDGÉTAIRES ET ARRIMAGE AU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS.**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Percé requiert les services d'une ressources professionnelle externe pour accompagner la direction générale dans la préparation et la livraison du budget d'opération pour l'exercice financier 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'offre de service du Réseau Conseil des Sages, an date du 29 septembre 2025 pour le soutien à la préparation des prévisions budgétaires 2026 et l'arrimage au plan quinquennal d'immobilisations pour une somme maximale de 21,750 \$,

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-140-00-141.

**RÉS. NO. 273-10-2025**

**POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 094-2025 relativement à l'embauche de Mme Nadine Appleby à titre de conseillère en ressources humaines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu unanimement :



8

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Mme Nadine Appleby au poste de conseillère en ressources humaines et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-140-00-141.

**RÉS. NO. 274-10-2025**

**DEMANDE DE PAIEMENT (9<sup>ÈME</sup> ET 10<sup>ÈME</sup>) - REGROUPEMENT DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DU SUD DE LA GASPÉSIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE RÉCIFS ARTIFICIELS MULTIGÉNÉRATIONNELS POUR LE HOMARD DANS LA RÉGION DE PERCÉ.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-210 en date du 25 septembre 2017, dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du sud, relativement aux mesures compensatoires – mises en place de neufs récifs artificiels multigénérationnels pour le homard;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement du 9<sup>ème</sup> versement et du 10<sup>ème</sup> versement

**EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le paiement du 9<sup>ème</sup> versement et du 10<sup>ème</sup> versement pour une somme de 12 610,00 \$ plus les taxes applicables et ce, en référence de la facture RPPSGH4626

**RÉS. NO. 275-10-2025**

**RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA STATION ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX À CAP D'ESPOIR – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #01 ET AUTORISATION DE PAIEMENT.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Tetra Tech, en date 23 septembre 2025 d'autoriser le paiement relatif au décompte no #01 de la firme Construction L.F.G. inc dans le cadre des travaux de réfection de la route de la station et remplacement de ponceaux à Cap d'Espoir;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le paiement relatif au décompte no #01 de la firme Construction L.F.G. inc dans le cadre des travaux de réfection de la route de la station et remplacement de ponceaux à Cap d'Espoir pour une somme de 520 468,22 \$ (taxes incluses)

**RÉS. NO. 276-10-2025**

**PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement que la Ville de Percé autorise ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** le Groupe Conseil UDA soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des

sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP et ce, tel que présenté dans l'offre de services professionnels en date du 19 septembre 2025.

- **D'IMPUTER** cette dépense au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables aux activités de d'Investissement.

#### **RES. 277-10-2025**

##### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET D'AIDE TECHNIQUE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement: d'accorder une aide financière de 2 000 \$ et une aide technique à la Saucette au profit Enfant Soleil pour l'organisation de la 14<sup>ième</sup> édition qui se tiendra le 13 décembre 2025.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-970.

#### **RÉS. 278-10-2025**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE: ÉVÉNEMENTS GASPÉSIA – MARATHON GASPÉSIA;**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement: d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à Événements Gaspésia – Marathon Gaspé.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-970.

#### **RÉS. 279-10-2025**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE: COMITÉ DE GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BRIDGEVILLE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement: d'accorder une aide financière de 3 000 \$ au Comité de gestion du Centre communautaire de Bridgeville dans le cadre de la programmation d'activités communautaires à Bridgeville.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-00-970.

#### **RÉS. 280-10-2025**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE: ECOLE STE-MARIE DE CAP D'ESPOIR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu unanimement: d'accorder une aide financière de 400 \$ à l'École Ste-Marie de Cap d'Espoir pour l'organisation de la Kermesse d'Halloween.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-970.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 47 à 20 h 06 h.

#### **RÉS. NO. 281-10-2025**

##### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 06 l'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement:

**DE LEVER** la présente séance à 20 h 06



**DANIEL LEBŒUF**  
**MAIRE**



**CLAUDE PANNETON**  
**GREFFIER PAR INTÉRIM**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



**DANIEL LEBŒUF**  
**MAIRE**

